

Droit à l'Image et Consentement Photo

 Image

 Consentement

 Confidentialité

 Réseaux

Vivéo-PROC-RGPD-005 — Critère HAS 2.2.5 (impératif)

 Formation interne

INT-05

Équipe ADVF

Vivéo Toulouse



Aucune photo sans consentement écrit



Vivéo-PROC-RGPD-005 — Critère HAS 2.2.5 (impératif)



Droit à l'image

Art. 9 Code civil : toute personne dispose d'un droit exclusif sur son image.



Finalité limitée

Chaque autorisation vaut pour une finalité précise. Elle ne peut pas être utilisée pour d'autres motifs.



Formulaire obligatoire

Un consentement écrit signé **AVANT** toute photographie.
Jamais un accord verbal seul.



Droit de rétractation

La personne peut retirer son accord à tout moment.
Photos supprimées sous 30 jours.



Interdictions absolues

-  Photographier ou filmer la personne, même avec accord verbal
-  Photographier le domicile, les ordonnances, les courriers
-  Publier sur les réseaux sociaux — même de façon anonyme
-  Partager par WhatsApp des images prises lors d'une intervention
-  Conserver sur son smartphone des photos prises en intervention
-  Utiliser des images pour une autre finalité que celle prévue



Cas pratique — la famille veut une photo



Vivéo-PROC-RGPD-005 — Critère HAS 2.2.5 (impératif)



Une famille vous demande de prendre une photo de leur mère avec vous pour « garder un souvenir ». La personne semble d'accord.



Réponse correcte

Expliquer poliment qu'une autorisation écrite est nécessaire.
Orienter la famille vers la coordinatrice de secteur pour le formulaire.



Réponse incorrecte

Prendre la photo car « la famille est gentille ».
Partager par WhatsApp avec la famille.
Garder la photo sur son téléphone.



Le formulaire Droit à l'image

Vivéo-PROC-RGPD-005 — Critère HAS 2.2.5 (impératif)



Formulaire droit à l'image

FORMULAIRE

Consentement — Droit à l'Image

Informations documentaires	
Référence	Vivéo-FORM-IMAGE-001
Version	1.0 — Avril 2026
Date de création	19/04/2026
Rédacteur	Bruno BASSET — Directeur
Validé par	Bruno BASSET — Directeur
Statut	En cours de validation
Prochaine révision	19/04/2027
Procédure associée	Vivéo-PROC-RGPD-005 — Protection des données personnelles

Autorisation de droit à l'image

Base légale : Art. 9 du Code civil — Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), art. 6 et 7 — Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée

Ce formulaire doit être signé AVANT toute prise de photographie ou vidéo impliquant la personne accompagnée. Il ne vaut que pour la finale expressément mentionnée.

Vivéo-FORM-RGPD-005 v1.0 — Avril 2026 Document Vivéo. Confidentiel

1 / 3



Formulaire droit à l'image

1. Identification des parties

Nom et prénom de la personne accompagnée	
Date de naissance	
Adresse du domicile	
Représentant légal (si applicable)	Nom et prénom : _____ Qualité (tuteur, curateur, mandataire...) : _____
Intervenant(e) / service concerné	

2. Nature et finalité de la prise d'image

La ou les image(s) seront utilisée(s) exclusivement dans le cadre suivant (cocher la ou les cases applicables) :

- ☐ Formations interne des équipes Vivéo — à titre pédagogique et confidentiel
- ☐ Communication interne Vivéo (bulletin, affichage interne non diffusé au public)
- ☐ Rapport d'activité à destination du Conseil Départemental 31 (usage institutionnel)
- ☐ Autre finalité — préciser ci-dessous : _____

Autre finalité (préciser) _____

3. Description des images autorisées

Description de la ou des image(s) prévue(s)	
Support de diffusion	☐ Support papier (document interne), ☐ Support numérique interne (intranet, présentations), ☐ Autre : _____
Durée de conservation prévue (ex. : 2 ans, durée de la formation...)	

Vivéo-FORM-RGPD-005 v1.0 — Avril 2026 Document Vivéo. Confidentiel

2 / 3



Formulaire droit à l'image

4. Droits de la personne et conditions du consentement

La personne photographiée (ou son représentant légal) dispose des droits suivants, qu'elle peut exercer à tout moment :

- Droit de retrait du consentement à tout moment, sans justification ni conséquence sur l'accompagnement
- Droit d'accéder aux images la concernant
- Droit de suppression des images (effacement garanti sous 30 jours)
- Droit d'opposition à toute utilisation non prévue par le présent formulaire

Pour exercer ces droits : contact@vivéo-tenes.fr, 06 62 48 13 41, 6 Routes d'Espagne — 31100 Toulouse

5. Décision de la personne accompagnée

Je soussigné(e) _____ déclare :

- ☒ **AUTORISER** Vivéo Toulouse à utiliser mon image dans le cadre défini au paragraphe 2 et 3 ci-dessus.
- ☐ **REFUSER** toute utilisation de mon image par Vivéo Toulouse.

Fait à Toulouse, le : ____ / ____ / ____

Personne accompagnée (ou représentant légal)	Représentant de Vivéo Bruno BASSET — Directeur
Signature :	Signature :

6. Archivage

Ce formulaire doit être conservé dans le dossier de la personne accompagnée pendant toute la durée d'utilisation des images + 2 ans. En cas de retrait ou de consentement, les images doivent être supprimées sous 30 jours et le formulaire archivé avec mention de la date de suppression.

[Documents](#) supprimés le : ____ / ____ / ____ Signature direction : _____

Vivéo-FORM-RGPD-005 v1.0 — Avril 2026 Document Vivéo. Confidentiel

3 / 3



Ce qu'il faut retenir

Les 4 réflexes essentiels

01



Aucune photo sans formulaire de consentement écrit signé au préalable.

03



En cas de demande de photo, orienter vers la coordinatrice de secteur qui gère le formulaire.

02



Les réseaux sociaux sont interdits pour tout contenu professionnel — sous peine de sanctions pénales.

04



Une erreur sur les réseaux est instantanée et irréversible.
Dans le doute : ne pas publier.

Droit à l'Image et Consentement Photo

 Image

 Consentement

 Confidentialité

 Réseaux

Vivéo-PROC-RGPD-005 — Critère HAS 2.2.5 (impératif)

INT-05

Merci pour votre attention

Vivéo Toulouse